

Prier pour les autorités et s'y soumettre

1 *Timothée 2,1-6 et Tite 3,1-2*

(Exposé de Yann Redalié)

1. Le particulier et l'universel

"Avant tout" prier pour **tous les humains**; formuler "des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce pour tous les humains"¹⁸ (1Tm 2,1). "Avant tout".

Cinquantennaires d'actes ou d'institutions qui ont marqué l'après-guerre et ont été marqués eux-mêmes comme signes de cet après-guerre: entre autres, la constitution - retardée par la guerre - du Conseil Œcuménique des Eglises, ou encore, la déclaration universelle des droits de l'homme. Forte a été la **visée universelle** qui a marqué d'ailleurs la majeure partie de ces cinquante années.

Et puis, dans ces dernières années, l'élan universaliste a marqué le pas. On insiste sur les **particularités et les particularismes**, sur les identités, culturelles, religieuses, nationales, sur les identités de genre, sur les différences d'appartenance et de langue; on dénonce le risque des nivellements et des homologations.

Avant tout, **prier pour tous** les humains et, dans le même souffle, notre texte exhorte à la prière **pour les chefs d'Etat et pour les autorités** constituées. Comme si l'universalité de la prière pour tous les humains était rendue concrète par la prière pour les rois et les autorités, qui représentent cette universalité concrète.

Je crois que l'Evangile vibre de cette **tension entre le particulier et l'universel**: le particulier du prophète Nazaréen qui est confessé comme Sauveur universel de tous les humains; ou encore, le particulier d'une écriture qui commence par des lettres nées de circonstances particulières pour des communautés particulières face à des questions concrètes, et qui deviennent Ecriture pour tous. Le particulier et l'universel, le pour tous et le pour chacun.

Dans un climat général où, non sans raison, on insiste sur les particularités et les identités, il est sain d'être **interpelés** sur l'autre pôle de la tension évangélique: l'universel, le pour tous. Or, c'est sur le versant de l'universel concret que nos textes nous mettent en présence des rois, des autorités, de l'Etat.

2. Christianisme bourgeois ou citoyenneté chrétienne?

Je recommande donc avant tout que l'on fasse des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce, pour tous les hommes, 2 pour les rois et tous ceux qui détiennent une autorité, afin que nous menions une vie calme et paisible en toute piété et dignité (1Tm 2,1-2).

On a souvent considéré cette motivation de l'exhortation à la prière pour les autorités - celle qui exprime l'aspiration à la tranquillité - comme le résumé et la synthèse de ce que les critiques ont nommé la "christliche Bürgerlichkeit", **christianisme "embourgeoisé"** ou "bourgeois". Mais

¹⁸ Les quatre types de prières du v. 1 ("des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce"¹⁸), expriment "la" prière dans sa dimension communautaire, dans l'ensemble de l'existence et de ses différents moments, et au-delà, le rapport à Dieu comme fondant le rapport à la société. L'accent ne porte pas tant sur la distinction de différents types de prière que sur l'importance de la prière et sur son universalité, comprise comme diversification des moments de la vie. La prière dans ses différentes formes est "pour tous les hommes".

l'expression est anachronique et inutilement idéologique; il serait plus correct de parler de "**civisme chrétien**" ou de "**citoyenneté chrétienne**". Nombreux sont les commentateurs qui voient dans ce phénomène la **clé d'interprétation** de l'exhortation des épîtres pastorales.

Cette aspiration à la **tranquillité**, on l'oppose aux conflits, aux dangers et aux menaces qui font l'existence quotidienne de Paul en 2Co 6,4-10; 11,23-33 (les tribulations, les détresses, les coups, les prisons, les émeutes, les fatigues, les veilles, les jeûnes, les flagellations, les naufrages, les voyages, les brigands, les dangers sans nombres).

Les Pastorales, écrits pseudépigraphiques de la troisième génération chrétienne auraient-elles perdu la verve et la tension des débuts? Le temps passe et la durée s'est installée. Le monde n'est pas près de disparaître, il faut cohabiter. Ces communautés sentent le besoin de **s'inscrire** - mais comment?- **dans la société** qui les entoure.

On a relié cette aspiration à la tranquillité à toute une série d'énoncés interprétés dans le même sens. Laissant de côté ce que le message évangélique peut avoir de revendication de distance ou de rupture à l'égard du monde, l'auteur des Pastorales est maintenant conscient qu'il faut **vivre dans ce monde** dont il fait partie. L'idée de "citoyenneté chrétienne" exprime ce besoin d'espace social dans lequel la vie des croyants peut s'extérioriser et prendre forme dans la société d'alors.

En conséquence, le message est devenu "enseignement sain", les relations sont de raison, de connaissance, de piété, de bonnes œuvres et de bonne conscience, selon des valeurs "cataloguées" (catalogues de vertus contre catalogues de vices, liste de devoirs de tout honnête homme, codes domestiques ou ecclésiastiques), qui répondent à un souci de **dignité** et de **respectabilité** reconnaissable et appréciable par "l'extérieur".

L'**éthique**, qualifiée par des termes comme "sensé, prudent, sage, modéré dans ses désirs, tempérant", s'oppose autant à l'immoralité qu'à l'ascèse (1Tm 4,1-11). Son lieu est la **famille et la maison**, qui, du même coup, deviennent des canaux de **transmission** de la tradition religieuse (2Tm 1,3-5.15-18; 3,15).

Bref, on est devenu **raisonnable**; la tension entre ce monde-ci et le monde nouveau s'est relâchée. La mentalité a changé; on prend conscience de la **durée**; la foi est plutôt comprise comme **fidélité**; la parousie n'est pas pour tout de suite; le sort de l'église est lié, pour longtemps encore, à celui de la société.

Tel est donc cet "idéal de citoyenneté chrétienne". Répond-il à quelque chose comme une nécessité historique? Face à des déviations spiritualisantes, sectaires, enthousiastes, extrémistes, pour affronter la durée et les relations à avoir avec le monde environnant, il fallait sans doute donner une réponse réaliste et équilibrée.

Est-ce que les emprunts opérés aux représentations et à la morale courante altèrent de manière inacceptable le modèle d'existence chrétienne proposé? Est-ce que cette forme de christianisme, prudent et sage, qui répondrait à des nécessités est encore **fidèle à son origine**, à sa vocation, à sa mission?

Au-delà de l'interprétation à donner aux Pastorales, la plupart de ces questions sont encore les nôtres **aujourd'hui**;

- lorsque nous sommes engagés dans des pratiques de reconnaissance de la part des institutions et des pouvoirs constitués,
- lorsque nous discutons d'aides, de financements, de subventions, de droit d'accès, de présence reconnue,

- mais aussi dans nos rapports interconfessionnels avec des groupes et des communautés évangéliques plus réticentes aux relations instituées, nous sommes invités à une vigilance sur nous-mêmes comme église, témoin d'une terre nouvelle, sur la cohérence de notre prédication de l'Évangile comme libération.

3. La prière pour les autorités

Dans notre texte, à l'égard des autorités, c'est avant tout de **prière** qu'il s'agit. La tradition chrétienne a transmis très tôt la pratique de la prière pour les chefs d'états.

On pourrait citer Polycarpe de Smyrne, Phil 12,3: *Priez pour tous les saints. Priez aussi pour les rois, pour les autorités et les princes, pour ceux qui vous persécutent et vous haïssent, et pour les ennemis de la croix; ainsi le fruit que vous portez sera visible à tous, et vous serez parfaits en lui.*

Chez Clément de Rome, le but assigné à la prière pour tous les hommes est que l'unicité de Dieu et l'appartenance de son troupeau soient connues: que soit reconnu par *toutes les nations... que tu es le seul Dieu, que Jésus-Christ est ton enfant, et que 'nous sommes ton peuple et les brebis de ton pâturage* (1Cl 59,4).

En 1Cl 61,1s par contre, où l'on insiste sur l'origine de l'autorité en Dieu, la demande pour les chefs d'Etat a pour contenu le bon exercice du pouvoir: *1 ...Donne-leur, Seigneur, la santé, la paix, la concorde, la stabilité, afin qu'ils exercent sans heurt la souveraineté que Tu leur as donnée. 2 ...O toi, Seigneur, dirige leurs décisions selon ce qui est bon et agréable à tes yeux, afin qu'en exerçant avec piété dans la paix et dans la douceur le pouvoir que tu leur as donné, ils te trouvent propice.*

Cette pratique chrétienne de la prière pour les chefs d'Etats vient sans doute du **judaïsme** où l'on on prie pour les autorités païennes et les nations dont on dépend: *Soyez soucieux de la prospérité de la ville où je vous ai déportés et intercédez pour elle auprès du Seigneur : sa prospérité est la condition de la vôtre.* (Jr 29,7). Cette prière ne vise pas la conversion des rois (Esd 6,10; Ba 1,10-13; 1M 7,33), le plus souvent, elle est finalisée, comme c'est le cas en 1Tm 2,1s et en Jr 29,7, au **bien de son propre groupe**.

Elle peut avoir une double fonction, bien mise en évidence par un récit de **Philon d'Alexandrie**. Victimes de vexations et de persécutions les Juifs d'Alexandrie envoient une délégation à Rome auprès de l'empereur Caligula pour plaider leur cause. Dans une scène quasi cinématographique - Caligula est en train de donner des ordres pour aménager une de ses demeures, la délégation le suit et tente de se faire entendre - Caligula n'écoute pas vraiment les plaignants jusqu'au moment où il décide de s'intéresser à la chose. *L'ambassade alexandrine ayant protesté que les juifs sacrifiaient pour l'empereur, Caligula répondit: 'Vous avez fait des sacrifices pour moi, mais à un Autre. Que m'importe vos sacrifices, s'ils ne s'adressent pas à moi?'* (Philon, leg. ad Caium 357)¹⁹

Le sacrifice des Juifs pour l'empereur chez Philon, l'intercession des chrétiens pour les autorités en 1Tm 2,1ss, sont bien des actes culturels, en relation à l'empereur et à l'autorité en général.

D'une part, ils ont une **valeur apologétique** - nous aussi nous avons une piété de bons citoyens, nous recommandons l'empereur et le bien commun à notre divinité -; d'autre part, le sacrifice ou la prière pour ces princes, mais **à quelqu'Un d'Autre**, de plus haut qu'eux, les remet dans leur "condition humaine et les **soumet** aux lois, à la volonté et au jugement de Dieu". De Dieu il n'y en a qu'un seul, de Sauveur un seul, de médiateur un seul et c'est un **Autre**. Caligula d'ailleurs le comprend bien ainsi. Et la délégation juive, terrorisée, nous dit Philon, attend d'un instant à l'autre sa dernière heure.

¹⁹ l'ensemble de l'entrevue est présenté dans *Philon d'Alexandrie. De la grammaire à la mystique* (suppl. au *Cahier Evangile 44*), par **J. Cazeaux**, Paris, Cerf, 1983, p. 11-14.

La Parole de Dieu pénètre le monde et met à nu les pensées les plus secrètes. Toute œuvre humaine est menacée d'**autonomie** et d'**idolâtrie**; la raison d'Etat, la contrainte économique, Maastricht, la concurrence. La prière au Dieu unique, à l'unique sauveur, relativise toutes les structures et les institutions. Les pouvoirs sont mis en question, exorcisés et dé-idolâtrés. L'Etat n'est ni divin ni démoniaque. Adresser une prière pour le roi, mais à un Autre, **distingue radicalement** le religieux du politique, et la prière à un Autre devient la base de la critique libre et de la relation positive et sans complexe avec tout pouvoir constitué.

4. Le bon exercice du pouvoir

...afin que nous menions une vie calme et paisible en toute piété et dignité (1Tm 2,2). La tranquillité est revendication **universelle et particulière**. Le bien de l'Etat est aussi le bien de l'individu. C'est la **responsabilité** de l'autorité de faire le bien commun déjà en régime païen, et les chrétiens vont accepter cela et le reconnaître.

En Tt 3,1-2 l'auteur rappelle, dans un contexte d'universalité, la soumission due aux autorités²⁰: *Rappelle-leur qu'ils doivent être soumis aux magistrats, aux autorités, obéir, être prêts à toute œuvre bonne, ne calomnier personne, éviter les querelles, se montrer bienveillants, faire preuve d'une entière douceur envers tous les hommes*. Cette reconnaissance de l'autorité se traduit par une disponibilité à **collaborer** à "toute œuvre bonne".

L'œuvre bonne est reliée sans autre à l'autorité; le bien commun est sa tâche, sans qu'il soit nécessaire de convertir le prince.

Dans les Pastorales, on parle des "**bonnes / belles œuvres**", **accessibles à tous** et à toutes, que l'on soit membre de la communauté ou non. Il n'y a pas deux attitudes selon qu'on traite de l'intérieur ou de l'extérieur de la communauté.

La **vie paisible et respectueuse**, c'est ce que le roi "évergète" - le bienfaiteur - l'empereur, l'autorité doivent garantir. C'est la meilleure vie possible dans le cadre de la représentation du monde d'alors; en ce sens c'est aussi une représentation **universelle**.

Les deux termes "en toute piété et dignité", que l'on trouve dans la philosophie éthique contemporaine des Pastorales, récapitulent un ensemble de **relations de respect**, respect du divin qui garantit l'ordre du monde et permet la vie en commun, respect pour le rôle dévolu à chacun et que chacun doit tenir correctement.

Cette invitation à la "dignité" traduit la préoccupation des Pastorales que le monde extérieur n'ait rien à redire à la conduite des chrétiens.

Pour la **piété**. Plus que de "piété" au sens où nous comprenons ce terme aujourd'hui avec sa connotation d'intériorité, il s'agit d'un style de vie, d'une **cohérence**. La vie chrétienne sous la grâce devient un processus éducatif (Tt 2,12s), où l'enseignement n'est pas qu'un contenu intellectuel.

²⁰ Si l'on compare Rm 13,1-10, Tt 3,1-2 et 1P 2,13-17, qui tous trois traitent de la **soumission** aux autorités, on obtient le schéma suivant: a) obéir aux autorités ; b) qui sont les agents de Dieu ; c) les respecter ; d) respecter spécialement les frères. Dieu et les frères (b et d) ne sont pas mentionnés en Tt 3,1-2. Cette absence de motivation directe en Dieu, pour toutes les relations verticales exprimées par le verbe "se soumettre", est caractéristique de la parénèse des Pastorales, et nous la retrouverons à propos des exhortations concernant les rôles "domestiques" (Tt 2,1-10). Différemment, en Rm 13,1ss, l'autorité est expressément reconduite à son origine en Dieu (v. 1 deux fois; v. 2). S'opposer à l'autorité, c'est s'opposer à Dieu. Et en 13,4, par deux fois, l'expression "serviteur de Dieu" (accompagnée de "pour") indique la fonction théologique de l'autorité en vue du bien. 1P 2,13-17 également motive la soumission aux autorités par un "à cause du Seigneur" (v. 13) et par la "volonté de Dieu" (v. 15), liée à l'idée du bien. L'universalité concrète s'exprime au v. 17: "Honnez tous les hommes, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi".

A la troisième génération, la foi n'est pas seulement un acte ponctuel et inaugural; elle doit se traduire en une **structuration de la vie entière du croyant**, durable et repérable dans l'articulation du "dire" et du "faire".

L'interpellation ici est à **notre attention au bien commun**. Il est à la mode de disqualifier l'Etat et ses interventions, au nom de l'économie reconnue comme contrainte ultime, d'une part, ou d'une critique des lourdeurs bureaucratiques, de l'autre.

Il n'en reste pas moins que des aspirations collectives sont adressées à l'Etat. Par définition, le marché confronte les acteurs sur la base de la concurrence et de la compétition. La société civile ne peut s'organiser uniquement sur de telles bases. Pour que des choix collectifs puissent être effectués et mis en œuvre - par la contrainte s'il le faut, pensons seulement à la redistribution relative de la richesse - l'Etat est **nécessaire**, nécessaire à l'affirmation de choix collectifs et à la maîtrise d'un destin commun. Je pense ici, pour l'Italie, au rôle joué par les associations proches des Eglises dans l'élaboration de la législation sur l'immigration du récent gouvernement de centre-gauche, avec d'autres associations et des relais parlementaires.

5. Le culte public

Le sens du texte n'est pas tant l'homologation, l'adaptation à la société, que la **relativisation** et la **reconnaissance réciproque**. Contre l'absolu de l'Etat et les dérives idéologiques, la communauté en indique les limites en priant pour les autorités - elles en ont besoin comme le pauvre, le malade ou l'opprimé - adressant ses prières à un **Autre**. Les rois, leurs dieux, leurs programmes et leurs idéologies touchent ainsi leur limite.

Mais de l'autre côté, l'Etat et l'autorité constituée représentent un **universel concret**, un idéal de vie en commun possible. L'Eglise ne peut se replier sur la secte, sur "son" privé, se contenter d'émettre de sa fenêtre des jugements de culpabilité sur le monde mauvais.

La prière universelle pour tous les humains et pour les autorités se fonde sur **trois motivations**:
 - elle est proposée tout d'abord, on l'a dit, pour pouvoir mener une vie tranquille en toute piété et dignité
 - ensuite, parce que cela est bon et plaît à Dieu notre Sauveur qui veut que tous les hommes soient sauvés (et parviennent à la connaissance de la vérité)
 - enfin, parce que Dieu est unique (Dt 6,4), non seulement Dieu, mais unique est aussi le médiateur entre Dieu et les hommes, homme lui-même qui s'est donné en rançon pour tous.

Un **seul** Dieu qui veut le salut **pour tous** les humains, un Sauveur unique et unique médiateur qui fait don de soi pour l'humanité entière, et pour la communauté la possibilité d'une vie tranquille dans le respect et la dignité.

Entre l'unicité du Dieu sauveur et la totalité de l'humanité, il y a la **pluralité communautaire** qui s'exprime dans plusieurs types de prières, des demandes, des intercessions, des supplices, des actions de grâce; il y a la pluralité politique des autorités et des rois indiqués au pluriel.

Tels sont les motifs du culte public. Ainsi s'expriment les coordonnées et la dimension publiques de la communauté dans son culte et ses prières, et non seulement dans un service social reconnu d'"utilité publique".

Je crois essentielle l'interpellation du texte sur ce point: la dimension **publique** du culte, et cela face à une tendance que nos Eglises ont partout et à une tentation que nous avons tous: faire reconnaître de manière publique notre utilité sociale et privatiser le culte et la prière.

L'Eglise assume ses responsabilités devant Dieu pour tous les humains et non seulement pour les membres cotisants ou non, confessants ou non. C'est le sens public du culte, le sens **politique** du

culte aurait-on dit il y a une vingtaine d'années. Avant tout, le *coram Deo* s'exprime dans des prières pour tous. La vigilance et l'attention à l'égard de l'Etat s'exercera non seulement en fonction de l'origine du pouvoir en Dieu, de l'unicité de Dieu, de l'unicité du médiateur et du don de soi pour tous, mais aussi en fonction des finalités propres de l'autorité, la vie paisible, tranquille, dans la dignité et le respect. Le culte et toute la vie de la communauté doivent correspondre à l'annonce d'un Dieu venu pour sauver **tous les hommes**.

Alors, le **pour tous** était précisé par le **pour les rois et les autorités**. Proclamer Dieu "Sauveur de tous les hommes" suppose que l'on reconnaisse ce que veut dire "tous les hommes". Or, dire "tous les hommes" de manière concrète pour les Pastorales, c'est comprendre la société humaine comme un tout régi et pacifié par un pouvoir unique; c'est prendre ainsi en compte l'existence politique dans l'empire. C'est à cela qu'invite l'exhortation inaugurale de la lettre à Timothée, à prier **pour les chefs d'Etat**.

Aujourd'hui la concrétisation d'alors nous interpelle. Où le "**pour tous**" est-il représenté?